



Mutualisation des démarches paysagère des territoires des Hautes Vosges, de Mad et Moselle, de la vallée de la Bruche, de St Amarin

La rencontre en visio du 29 avril 2021 entre élus et agents de nos 4 territoires a livré une richesse et une dynamique d'initiatives très remarquables avec beaucoup de points communs qui sont sources de mutualisations et de progressions intéressantes pour chaque territoire.

Chaque territoire a un plan de paysage plus ou moins actuel qui sert de référence à nombre d'actions et de réflexions pour son développement et son aménagement (sans compter des plans de paysages antérieurs pour les deux territoires issus de fusion de CC, Hautes Vosges et Mad et Moselle). A partir de ces plans de paysage il est intéressant de relever des enjeux communs mais traités selon des approches différentes.

Paysage et PLUI

Chaque plan de paysage, à des degrés et façons très variables, conditionne la vision à se donner sur l'urbanisme, et notamment sur les plans d'urbanisme. On voit bien qu'à terme la prolongation du plan de paysage devrait aboutir à un PLUI.

C'est déjà très clair pour la CC de St Amarin où, sur la base des enjeux paysagers, ont été prises les décisions de stopper le mitage, de s'appuyer sur les structures villageoises pour définir les zones constructibles, de réduire fortement les zones NA (de 280 à 35 ha), de se donner une ambition très qualitative des OAP dans la mise en œuvre actuel du PLUI. La CC a son service urbanisme composé de 3 personnes, instruit les demandes de permis et maîtrise toute la chaîne jusqu'à la délivrance des permis.

La CC de Mad et Moselle a pris la compétence et termine la phase diagnostic pour le PLUI.

Sur les Hautes Vosges il y a un espace-temps à prendre en compte et une pédagogie à entretenir, compte tenu du travail d'élaboration en cours d'un plan de paysage lié au changement climatique et dont il faudra attendre la mise en œuvre pour être prêt à aller vers un PLUI.

Pour la vallée de la Bruche, le plan paysage a 30 ans d'âge et a fait du paysage une référence permanente qui guide toutes les innombrables actions d'aménagement et de revitalisation du territoire. La question du PLUI viendra avec le travail sur le projet de territoire. Il se fera assez naturellement avec tous les travaux menés et réalisés sur les thématiques très variées qui caractérisent le territoire

Paysage et plans d'actions diversifiées

Les plans de paysages ont généré beaucoup d'actions dans des domaines très variés qui petit à petit transforment la vision des territoires.

Sur le territoire Mad et Moselle, c'est un programme important d'actions qui est issu du plan de paysage dont notamment la réappropriation des coteaux, actuellement très enfrichés, sur des parcelles fortement morcelées. Il s'agit de coteaux très bien exposés qui présentent des enjeux de biodiversité et sur lesquelles il est projeté d'y mettre de la vigne. Cela demande d'utiliser des outils fonciers adaptés (cf les AFP de la vallée de la Bruche). Il s'agit aussi d'y développer la fréquentation des habitants avec la création d'espaces publics, de belvédère, de réseau de chemins, etc... Beaucoup d'autres actions et projets sont générés par ce plan de paysage dont la requalification des entrées de communes, la restauration de la trame verte et bleue en agissant sur les mares, les prairies, les vergers, la biodiversité en village, les ouvertures de paysage.

Sur le territoire des Hautes Vosges, avec les anciens plans de paysage et notamment celui sur la Haute Moselotte, les actions mises en œuvre ont touché beaucoup de domaines : pré de fauche, pâturage, aide à l'installation, mise en valeur de sites emblématiques, harmonisation de la signalétique, ravalement de façades, conseil en architecture, conseil en énergie, traitement des espaces du quotidien et des espaces naturels, aménagement de sentiers, promenades pédagogiques, promotion touristique... Le plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique en cours d'élaboration est couplé avec un PCAET dont les plans d'actions seront opérationnels en 2022.

Sur le territoire de Saint Amarin, c'est également la recherche de qualité paysagère qui guide notamment les actions sur l'énergie, avec 3 micro centrales hydrauliques, l'utilisation du bois énergie, des débats tumultueux sur les éoliennes et sur le photovoltaïque. Beaucoup d'autres actions sont menées sur des plans de sauvegarde, le défrichement d'espaces communaux, des requalifications de zones industrielles, beaucoup d'accompagnement de projets.

Sur la vallée de la Bruche, la CC est totalement dans l'action depuis sa création en agissant dès le départ sur la réouverture du paysage au moyen de la mise en œuvre d'AFP et l'aide à l'installation d'agriculteurs dont le nombre en 20 ans a beaucoup progressé. Dans la suite de ces actions historiques se sont multipliées et affinées beaucoup d'autres actions qui portent sur l'arbre, l'agroforesterie, les haies, la forêt et sur une plus grande diversité de productions agricoles et d'élevage. C'est maintenant que le paysage s'invite dans les projets énergétiques et le plan climat. Un nouveau souffle est alors à donner au plan de paysage pour le coupler au plan climat et à toutes les pratiques de développement durable.

Paysage et mobilisation citoyenne

C'est une constante et une dimension totalement inclusive de la question du paysage. L'intégration du paysage dans tous les actes de développement et d'aménagement publics et privés, collectifs et personnels demandent beaucoup de temps et de pédagogie. Il faut maintenir, dans la durée, une mobilisation citoyenne qui touche le plus grands nombre d'acteurs et qui diffuse auprès d'une grande partie de la population.

C'est ce qu'a fait la CC de la vallée de la Bruche depuis plus de 30 ans avec toute une série d'opérations, de rencontres et sorties de terrain, d'échanges d'expériences et d'évènements qui dans

la durée ont fait que le paysage a donné une vision partagée du territoire et est ainsi devenu l'affaire de tous.

C'est dans les Hautes Vosges « la semaine du paysage » qui se déroule tous les deux ans pour mettre en avant les porteurs de projets, qui implique tous les acteurs sur des actions phares touchant les habitants, et qui cette année, à partir du 22 mai, est centrée sur le changement climatique. Elle met en œuvre des animations dans les 22 communes de son territoire avec l'objectif d'en valoriser les atouts.

C'est sur le territoire de Mad et Moselle « La Tournée » qui est une démarche participative à l'établissement d'un projet de territoire couplée avec un PLUI. Un camion mobile du paysage va faire cette Tournée sur l'ensemble du territoire, village par village, pour faire vivre aux populations et aux acteurs des temps de partage, d'échange, d'expression et de communication pour imaginer le futur de leur territoire. Cette Tournée se décline en 3 chapitres : le passé par des récits et témoignages d'habitants, le présent avec une exposition pour faire réagir les habitants sur les paysages et les projets, le futur avec des chroniques orales et filmées sur des plateaux radio et cinéma sur des thématiques telles que la requalification urbaine, la transition énergétique et agricole, la mobilité, les services à la population, la biodiversité et les ressources naturelles...

Paysage et finances

En final de cette mise en commun, une contradiction majeure a été mise en lumière entre le caractère très transversal des actions et des plans que génèrent des approches paysagères et la complexité et sectorisation des lignes budgétaires à mobiliser pour tenter de mettre en œuvre le projet paysager d'ensemble du territoire. Il y a un décalage énorme entre les réalités conjointes de terrain et la réalité administrative et financière qui oblige à décortiquer à l'action près tous les dossiers de demande financière, entre partenaires financiers différents et selon leur propre logique. C'est tellement compliqué qu'on peut parfois se demander s'il est opportun de travailler sur un vrai projet de territoire.

Il y a urgence à alléger les règlements pour donner une liberté financière permettant d'arrêter de saucissonner à l'extrême nos plans d'actions et d'arriver à des modes de financements globaux (comme cela a déjà existé dans les premiers contrats de plan Etat/région de la part de quelques régions laissant aux territoires les choix d'affectation des financements accordés pour la mise en œuvre de leur projet de territoire)

La suite de cette mise en commun a été décidée en une rencontre de terrain sur le territoire de Mad et Moselle le 6 juillet qui sera l'occasion d'élargir ce réseau à d'autres élus et agents de ces quatre territoires, ainsi qu'à d'autres territoires qui sont en lien avec ces quatre premiers.